



## RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE 2023

### Cryptomonnaies et Smart

#### Contexte :

L'équipe de la Direction Opérationnelle relaie au comité d'éthique une demande venant d'une conseillère concernant le paiement en cryptomonnaie:

“Une conseillère nous fait remonter la demande d'un sociétaire qui crée des modèles 3D pour des jeux vidéo et qui souhaite être rémunéré en cryptomonnaie. La conseillère nous dit que c'est déjà la troisième demande de ce type, et il est probable qu'il y en aura d'autres.

Étant donné le peu de réglementation existant autour des cryptomonnaies (risque de blanchiment d'argent, criminalité) et l'impact environnemental de ces monnaies virtuelles, et afin de nous aider à prendre une décision éclairée (aucun problème juridique ou assurantiel détecté), est-ce qu'il serait possible d'avoir l'avis du comité d'éthique sur cette question?”

#### Débats

Avant d'aborder la question globale de savoir si d'un point de vue éthique Smart devrait ou pas accepter des paiements en cryptomonnaie, le comité souhaite mettre à plat quelques **éléments techniques** liés à la cryptomonnaie qui portent en eux une dimension éthique.

Selon les informations collectées par certains membres du comité d'éthique, on ne peut pas légalement payer un salaire en cryptomonnaie. En ce qui concerne la vente de biens (comme une image) nous nous en remettons au service juridique.

Techniquement parlant, quand Smart émet une facture, elle le fait en euros. Donc en appliquant le raisonnement par rapport à une monnaie quelconque autre que l'euro, un DO (client·e) qui voudrait, par exemple, payer en dollars ou en dinars, devrait se charger de la conversion en euro au moment du paiement. C'est la valeur négociée en euros qui doit arriver sur le compte de l'Activité.

Le même raisonnement pourrait s'appliquer à la cryptomonnaie a priori. Or, dans le cas qui nous est exposé, le·la DO achète des images à un montant annoncé en cryptomonnaie. Si le·la titulaire accepte ce montant, le bon de commande afficherait le montant en euros équivalent à la valeur de la cryptomonnaie au moment de la signature du bon de commande. Dans ce cas c'est le·la DO qui prend un risque lié à la fluctuation de la valeur de la cryptomonnaie et pas le·la membre ni Smart.

Que se passe-t-il **si le·la DO refuse de payer en euros**? Il pourrait contourner le problème en payant directement vers le·la membre une avance qui est ensuite reversée par le·a membre sur son Activité. Dans ce cas, c'est le·la membre qui prend un risque au niveau de la fluctuation de la monnaie. Ceci est à éviter absolument. Est-ce éthique que le travailleur subisse une telle variation de la valeur de change (surtout si elle est négative)? Il est important d'informer les membres qu'ils·elles prennent un



risque.

Car les plus gros problèmes liés à la cryptomonnaie dans le cadre d'une vente de produit ou de prestation, c'est la volatilité de la monnaie: quel est le moment (et donc la valeur de la crypto) qui est utilisé pour faire la conversion en euros: le moment de la signature du bon de commande? Celui de la fin de la prestation? Celui du paiement par le DO? Car au niveau fiscal, quelqu'un qui perçoit des revenus en cryptomonnaie doit aussi calculer la plus-value générée en ligne (comme "revenu divers"<sup>1</sup>). Il faut en outre prouver que le revenu n'implique pas un blanchiment d'argent...

Par ailleurs, est-ce juste que le DO impose le paiement en cryptomonnaie? Ne peut-il pas se charger de la conversion? Quelle est l'intention du client? Est-ce une grande pénalité pour les membres de ne pas pouvoir se faire payer en crypto? Pensons à certains **secteurs d'activité**, en particulier les développeurs, les personnes actives dans les jeux vidéo, etc. Est-ce qu'en refusant d'être payé.e en crypto, le.a membre risque de rater des opportunités de travail intéressantes? Ou pire, est-ce que cela risque de renforcer le recours à l'économie souterraine? Ou de laisser le-la travailleur-euse dans le flou quant à la déclaration de ces revenus?

---

<sup>1</sup> <https://www.lecho.be/monargent/impots/declaration-fiscale/devez-vous-declarer-les-benefices-sur-vos-crypto-monnaies/10306678.html>



De ce fait, le comité se demande sur quelle base Smart considère que c'est **légal** et techniquement possible que le-la membre se fasse payer en cryptomonnaie alors que d'après nos connaissances, ça ne l'est pas? Ce sont des points à prendre en considération et à creuser, car il y a de fortes chances que les cryptomonnaies se développent et deviennent de plus en plus utilisées.

**La dimension éthique** du sujet est titanesque, d'autant plus que chaque cryptomonnaie a son projet en plus de sa monnaie. Le but affiché d'une majorité de cryptomonnaies est la transparence des transactions: est-ce le cas pour toutes les cryptomonnaies? C'est un sujet à creuser. De plus, on ne peut pas toutes les considérer au même niveau du point de vue éthique. Pour chacune des cryptomonnaies, il faut se pencher sur le projet qu'elle porte et sa mise en place. Il serait intéressant d'analyser les différentes cryptomonnaies, de pouvoir distinguer celles qui sont porteuses de projets émancipateurs de celles qui ne sont vouées qu'à la spéculation, ou pire qui sont frauduleuses et servent à blanchir de l'argent. La cryptomonnaie est un sujet sur lequel il faut continuer de s'informer et pour lequel il faudrait lancer une veille.

L'impact environnemental de la cryptomonnaie est une autre dimension éthique importante. Il semblerait que certaines cryptomonnaies sont très énergivores, par ailleurs certaines crypto (comme Ethereum) auraient réussi à réduire leur empreinte environnementale de 99 %<sup>2</sup>. Si la plupart d'entre elles sont aujourd'hui plutôt très énergivores, il n'est pas dit que les évolutions technologiques (rapides) ne changent la donne dans les années à venir.

Vu l'ampleur du sujet, qui est relativement nouveau dans l'histoire de l'humanité, la réflexion sur l'utilisation de la cryptomonnaie est un chantier à part entière dans lequel Smart devrait se lancer. Le comité d'éthique ne dispose pas des connaissances et compétences nécessaires pour répondre à toutes les questions éthiques soulevées par l'utilisation des cryptomonnaies. Il y a différents courants de pensée liés aux cryptos, entre celles et ceux qui pensent que c'est une arnaque qui va disparaître et d'autres qui pensent que «la crypto c'est le futur» et pour qui être contre paraît une vision réactionnaire. L'histoire dira et en attendant soyons vigilant-es. Etant donné qu'il est trop tôt pour le savoir, il est important de **garder une veille sur l'évolution du sujet**. C'est pourquoi le comité encourage Smart à se pencher sur le sujet de manière collective, en entamant des conférences et réflexions où seraient proposées des points de vue contradictoires.

Car tout compte fait, est-ce qu'une monnaie est plus éthique qu'une autre? (Ici l'euro par rapport à la cryptomonnaie). Dans le crypto il y a une volonté de contourner les banques centrales, ce qui ne veut pas nécessairement dire vouloir évader l'impôt. Si Smart peut resocialiser des revenus issus de pratiques en-ligne, c'est une piste intéressante et innovante qui ne doit pas être laissée de côté. Surtout si le risque est de voir des secteurs entiers se replier dans une économie qui n'est pas socialisée ou fiscalisée.

---

<sup>2</sup> <https://www.theguardian.com/technology/2022/sep/15/price-carbon-emissions-ethereum-merge-make-cryptocurrency-greener> <https://decrypt.co/109848/ethereum-energy-carbon-footprint-down-99-percent-merge>



En tous cas, tant que la rémunération en cryptomonnaie représente un risque quelconque pour le travailleur ou même pour Smart, la coopérative doit refuser d'être payée en crypto. Sans être fermée sur le sujet de la cryptomonnaie, à ce jour le paiement en cryptomonnaie n'est pas envisageable d'un point de vue éthique.

## Posture éthique

La présente recommandation répond aux principes éthiques de:

- Bienfaisance: agir toujours pour le bien et avoir toujours l'intérêt général au cœur des actions et décisions
- Non-malfaisance: ne pas mettre la coopérative ou ses travailleurs et travailleuses en péril
- Justice: prendre en considération les besoins de l'ensemble des membres
- Autonomie: renforcer l'autonomie des membres par des outils et services adaptés, l'autonomie de Smart par une vision ouverte sur le monde et son évolution

## Lien avec les principes coopératifs:

Les [principes coopératifs](#) auxquels se rattache la recommandation:

Principe 5. Éducation, formation et information: cette recommandation vise à rappeler l'importance de donner de l'information claire, ce qui est essentiel au choix démocratique éclairé.

Principe 7. Engagement envers la collectivité: cette recommandation vise à rappeler la centralité de l'engagement de Smart envers ses membres.

## Recommandations:

- 1) Pour le pôle Vie Coop: entamer une réflexion via un débat contradictoire sur le sujet de la cryptomonnaie au sein de Smart avec des experts externes.
- 2) Pour la Direction Opérationnelle: préparer un texte explicatif standard à l'attention des conseillere·es pour les aider à répondre aux travailleurs et travailleuses qui demandent à être payé·es en cryptomonnaie.